



Philippeville, le 25 mars 2021

---

## **Froidchapelle**

### **OPÉRATION DE DÉVELOPPEMENT RURAL**

**CLDR du 24 mars 2021**  
Salle des Fêtes – Froidchapelle

---

#### **Ordre du jour de la réunion :**

---

1. Approbation du PV de la réunion du 8 octobre 2020
2. Les groupes projets : retour
3. Les fiche-projets : état d'avancement
4. La 2e ODR : le rapport annuel
5. Divers

Introduction par le Bourgmestre.

#### **1- Approbation du PV de la réunion du 8 octobre 2020**

---

Le PV est approuvé sans remarque.

#### **2- Les groupes-projets : retour**

---

Du 19/10/2021 au 23/11/2021 des groupes-projets ont été organisés. Pour y participer, une inscription préalable été nécessaire. Ces réunions avaient pour but de travailler sur 6 des 44 projets inscrits au PCDR à savoir :

- F.P 1.1 Aménagement global du centre de Boussu-lez-Walcourt
- F.P 1.2 Aménager un espace public et de convivialité sur la place de Froidchapelle
- F.P 1.3 Mise en valeur touristique du patrimoine de la commune
- F.P 1.4 Promouvoir les circuits-courts, les produits et savoir-faire locaux
- F.P 1.5 Développer la mobilité douce sur la commune afin de relier tous les villages entre eux et les villages et les lacs
- F.P 2.1 Contribuer à la qualité de vie des habitants en aménageant des espaces publics

Soit les cinq projets du lot 1 et un projet du lot 2.

Rappel : les projets inscrits au PCDR sont répartis et priorisés au sein de 3 lots différents. Lorsque le PCDR sera approuvé par le Gouvernement Wallon pour une durée maximale de 10 ans:

- Les projets du lot 1 seront ceux à réaliser lors des 3 premières années de validité du PCDR,
- Les projets du lot 2 à réaliser dans les 3 années suivantes,
- Les projets du lot 3 à réaliser dans les 4 dernière années.

La FRW précise que des groupes-projets ont été organisés uniquement pour ces 6 projets car :

- Les fiches-projets du lot 1 sont des fiches plus complètes que les fiches du lot 2 et encore plus que celles du lot 3. Dans les fiches de lot 1 l'on retrouve notamment une estimation financière.
- Pour ces 6 projets, DR(EA)<sup>2</sup>M avait besoin d'informations complémentaires pour pouvoir rédiger leurs fiches-projets.

Bien que les groupes-projets soient terminés, la FRW précise que les membres de la CLDR peuvent encore faire part de leurs idées/remarques/réflexions sur ces projets.

Les membres ont reçu avec leur invitation, l'ensemble des PV's des groupes-projets et sont dès lors invités à émettre leurs remarques :

- Le titre du GP sur la place de Boussu-lez-Walcourt devrait être modifié. En effet, le titre actuel mentionne Froidchapelle et non Boussu-lez-Walcourt.
- Concernant le GP sur le patrimoine, le relevé de l'AWAP a été mis à jour mais celui-ci n'est plus disponible sur internet.
- Sur le GP liaison douce, il y a une liaison Vergnies-Erpion à créer mais il faut aussi prévoir une liaison Erpion-les Lacs de l'Eau d'Heure

### 3- Les fiches-projets : état d'avancement

---

Sur base des informations récoltées lors des groupes-projets et lors des autres phases de consultation, DR(EA)<sup>2</sup>M réalise les fiches-projets de lots 1 et 2 ainsi que 17 fiches-projets du lot 3, les 12 restantes sont rédigées par la FRW.

Les 1<sup>er</sup> jet de ces fiches-projets ont été transmis au Collège et à la FRW. Une réunion de présentation de celles-ci au Collège est à programmer sous peu. Lors de cette réunion, le Collège communal fera part de ses remarques sur ce 1<sup>er</sup> jet.

Après la présentation au Collège et l'intégration de leurs remarques, les fiches seront présentées à la CLDR. À cette occasion, la CLDR fera à son tour part de ses remarques sur les fiches. La présentation des fiches se fera en une ou deux réunions.

Pour pouvoir préparer au mieux la présentation des fiches-projets à la CLDR, les membres demandent que celles-ci leur soient transmises au préalable → Les fiches seront dès lors imprimées par l'administration communale et envoyées avec la invitation.

Les membres pensent qu'il serait pertinent d'avoir une grille d'évaluation pour pouvoir juger les fiches-projets. Dans cette grille, on retrouverait entre-autre des critères telles que la faisabilité et l'estimation du projet.

### 4- 2<sup>e</sup> ODR : Rapport annuel

---

La FRW mentionne que ce rapport annuel concerne bien la 2<sup>ème</sup> ODR. Tant que le 3<sup>ème</sup> PCDR n'a pas de projets conventionnés, celui-ci reste d'actualité.

Quelques explications sont données afin que les membres connaissent l'origine de ce rapport annuel. Une fois le PCDR terminé, celui est défendu devant la P.A.T qui remet un avis au Gouvernement Wallon. Celui-ci approuve le PCDR pour un maximum de 10 ans.

Une fois le PCDR approuvé par le Gouvernement Wallon, la commune peut mettre en œuvre les projets de son PCDR en demandant, pour certains projets, une convention débouchant sur un subside développement rural.

Les projets ne demandant pas de subside développement rural peuvent être réalisés pendant l'élaboration du PCDR, pendant la mise en œuvre du PCDR voire après.

A partir du moment où la commune a signé une convention pour un projet quelconque, elle est tenue de rédiger un rapport annuel.

Pourquoi ? Car le décret du Développement Rural l'impose, de plus, il montre le dynamisme de la Commune et de la CLDR.

Ce rapport annuel doit être envoyé pour le 31 mars à l'Administration Régionale, au P.A.T et à la Ministre du Développement Rural. Il est donc à l'ordre du jour de chaque CLDR de début d'année.

Il est composé de 5 parties :

- La première partie présente la situation générale de l'opération avec les projets réalisés, en cours ou en attente
- La deuxième partie reprend un état d'avancement des projets en convention DR
- La troisième partie concerne le rapport comptable
- La quatrième partie décrit le rapport d'activités de la CLDR (les réunions tenues)
- La cinquième partie mentionne la programmation pour les 3 années à venir.

### 1. Situation générale de l'opération (projets réalisés/en attente)

Chaque membre a reçu en même temps que son invitation, un tableau reprenant la liste des projets mentionnant leur état d'avancement. Quelques commentaires sont donnés mais aucune remarque n'est apportée.

Pour faciliter ce point, les membres demandent qu'à l'avenir le Rapport Annuel leur soit transmis par écrit et non plus mail.

### 2. Avancement des projets en convention DR :

3 projets de la 2<sup>ème</sup> ODR sont en cours :

#### **La maison de la ruralité :**

Début des travaux : 15/06/2020.

Précision de Mr Sylvain Jaspert, échevin des travaux : Le gros œuvre fermé s'est clôturé la semaine du 15 mars 2021 par la pose des châssis. Les réunions de travail avec les techniques spéciales (électricité, sanitaires, etc.) vont suivre sous peu. La fin des travaux est prévue pour la fin de cette année.

#### **L'aménagement de 2 habitations tremplins et un lieu de rencontre pour les jeunes à Boussu-lez-Walcourt :**

Début des travaux : 30 mars 2020

Précision de Mr Sylvain Jaspert, échevin des travaux : la dernière réunion de chantier date du 08/03/2021. La pose du crépi et des isolants est terminée. L'intérieur du bâtiment est carrelé et les cuisines posées. La fin des travaux est programmée pour la fin avril 2021.

#### **L'aménagement du centre du village de Fourbechies :**

Précision de Mr Sylvain Jaspert, échevin des travaux : le lancement du marché pour la réalisation des travaux a été fait en ce jour (le 24/03/2021). La remise des offres est fixée au 11/05/2021. Le début des travaux est espéré pour début 2022.

### 3. Le rapport comptable

- Celui-ci concerne uniquement les projets terminés et dont le décompte final est réalisé. Il est donc sans objet cette année.

#### 4. Le rapport annuel de la CLDR

3 réunions de la CLDR ont eu lieu en 2020.

##### La première (29/01/2020 – 16 p + 4) :

- Les membres approuvaient la partie 1 du PCDR
- DR(EA)<sup>2</sup>M présentait les parties 3 et 4 du PCDR
- Travail sur propositions de regroupements de projets

##### La deuxième (05/03/2020- 19 p + 2) :

- Les membres approuvaient :
  - o Les parties 3 et 4 du PCDR
  - o La liste des projets
- Et priorisait les projets – 1<sup>ère</sup> étape

##### La troisième (08/10/2020 – 14 p + 2) :

- Les membres priorisaient les projets – dernière étape
- La FRW expliquait l'organisation des groupes projets et le travail de DR(EA)<sup>2</sup>M sur les fiches-projets
- Le troisième point concernait la rédaction du rapport annuel

Notons qu'à chaque CLDR, le dernier point à l'ordre du jour informait les membres de l'ordre du jour des prochaines CLDR.

#### 6. La programmation dans les 3 ans

Celle-ci n'est plus d'actualité pour le 2<sup>ème</sup> PCDR puisqu'il n'est pas arrivé à échéance.

Notons que, tous les ans, à partir du moment où un rapport annuel sera rédigé pour la 3<sup>ème</sup> ODR, la CLDR proposera au Conseil communal un projet par an et ce, pour les 3 années à venir.

Le rapport annuel peut dès lors être finalisé et envoyé aux différentes autorités.

## 5- Divers

---

La Ministre Tellier a revu le Règlement d'Ordre Intérieur des CLDR. Un arrêté ministériel prévoit son entrée en vigueur à partir de ce 31 mars.

- ➔ Toutes les CLDR devront s'y conformer
- ➔ Le Conseil Communal devra l'adopter

Les changements avec le ROI actuel seront à l'ordre du jour d'une prochaine CLDR.

#### CLDR 6

- Présentation des FP par DR(EA)<sup>2</sup>M
- Discussion sur le choix de la 1<sup>ère</sup> convention
- Approbation AP PCDR et demande de 1<sup>ère</sup> convention
- Présentation de la défense en PAT